

LE GRAND BORNAND



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en mairie, salle du Conseil Municipal,

Le mercredi 22 janvier 2025

à 20 heures 30

Affiché, le 17 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire d'équipements et de locaux conclue avec la Commune, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et la Régie des Transports de l'Ain

URBANISME - FONCIER

- Arrêt du projet de régularisation - Procédure de régularisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Approbation de la convention Article 342-1 du Code du tourisme pour l'opération de réhabilitation de l'ensemble immobilier "La Joyère" en Résidence de Tourisme

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES